12/2024

## REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-quatre le 8 juillet à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1er juillet 2024.

Présentes : Annie Monnier, Annie Butruille, Charafa Ben Lebsir, Christelle Lambert, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Françoise Pasbecq, Brigitte Deregnaucourt, Josiane Delattre, Laurence Dufour.

Absente : Véronique Pollet

Excusés: MM. Annie Goupil, Daniel Deregnaucourt.

Objet : Convention de partenariat informatique avec la banque alimentaire.

Le conseil d'administration,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 10 voix, décide dans le cadre du partenariat avec la fédération française des banques alimentaires au CCAS, d'utiliser le logiciel TICADI et d'autoriser, Madame la Présidente à signer tout acte y afférent dont la convention informatique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Signé
Annie MONNIER

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le : 15 juillet 2024

Publié sur le site internet le : 1er août 2024